



26/01/2021 – V3

Objectif :

Ce programme de formation, de type AFC, ou action de formation continue, est une initiation à la pratique courante de l'expertise civile.

Il est basé sur la confrontation des règles du Code de procédure Civile aux exemples réels issus des membres du groupe de formation.

Pour qui

Réservé aux membres de la CEBTPI, experts nouvellement inscrits ou postulants

Quel contenu :

L'acceptation de la mission

Les relations avec les partenaires à l'expertise

Les règles du contradictoire

Le traitement des échanges, les pièces, OPALEXE

Les difficultés en cours de réunion

L'expert et le sapiteur

Le rythme de la mission

Les demandes à la juridiction

La fin de la mission

Les couts, les honoraires

Les assurances et fiscalité

La gestion courante de l'expertise

Par qui

Christian GENTILETTI est expert près la Cour d'Appel d'Aix en Provence et près la Cour Administrative de Marseille, en matière de second œuvre technique et plus particulièrement d'électricité et diplômé de l'institut supérieur d'études économiques et juridiques appliquées à l'immobilier, la construction et l'habitat.

Combien de temps

De 17h à 19 h (2 heures de formation) pour chaque séance, soit 20 heures pour l'année

Accueil à 16h45

Dates 2021

Lundi 8 février

Lundi 8 mars

Lundi 12 avril

Lundi 10 mai

Lundi 14 juin

Lundi 12 juillet

Lundi 13 septembre

Lundi 11 octobre

Lundi 8 novembre

Lundi 13 décembre (remise des attestations)



26/01/2021 – V3

Moyens pédagogiques

Définition des grandes règles d'organisation et de fonctionnement pour le thème abordé dans la séance

Présentation d'exemples d'expertises réalisées par les membres du groupe ou par le formateur

Exemples de pathologies également issues des dossiers du formateur

Exemples de rapports d'expertises

Projection sur grand écran dans la salle de formation.

Où

En visioconférence sur ZOOM (organisée par Christian GENTILETTI qui adresse le lien de connexion 48 h avant la séance)

Evaluation en cours de formation

Etablissement par chaque stagiaire d'une évaluation à chaud en fin de séance (en présentiel)

Sur certaines séances, QCM au début de la séance et QCM à la fin de la séance, avec séance de correction en commun

Attestation

Remise d'une attestation de formation en fin de programme.

Prix

50 € pour l'année

Renseignements et inscription

Sur le site <https://www.experts-cebtpi.org/>

Ou par téléphone au 04 91 33 04 04

CEBTPI, 9, rue Francis DAVSO (1er étage), 13001 MARSEILLE